

Commission de la formation et de la vie universitaire
Du conseil académique de l'Université Paris-Saclay
Séance du 23 septembre 2024
Délibération n° CFVU-2024-053

- Objet** : Accès aux études de santé : approbation des capacités d'accueil dans les filières médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique et objectifs d'admission pour les années universitaires 2024-2025 et 2025-2026.
- P. jointe(s)** : Annexe 1 - Capacités d'accueil dans les filières santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie) à partir des formations Parcours accès spécifique santé (PASS) et Licence accès santé (LAS) par groupement de formation en vue de la rentrée 2025/2026
Annexe 2 - Capacités d'accueil dans les filières santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie) à partir des formations Parcours accès spécifique santé (PASS) et Licence accès santé (LAS) en vue de la rentrée 2026/2027.

La Commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'Université Paris-Saclay,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 631-1 et suivants, L. 711-8 et L. 762-4 et R. 631-1 et suivants,

Vu le décret n° 2019-1131 du 5 novembre 2019 portant création de l'université Paris-Saclay et approbation des statuts, notamment l'article 14 des statuts ;

Vu l'arrêté du 13 septembre 2021 définissant les objectifs nationaux pluriannuels de professionnels de santé à former pour la période 2021-2025 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration n° CA-2024-025 du 11 juin 2024 portant élection de Monsieur Camille GALAP à la présidence de l'Université Paris-Saclay ;

Considérant ce qui suit :

Le Ministère en charge de l'enseignement supérieur a diffusé un mode d'emploi opérationnel au sujet de la détermination des capacités d'accueil des formations de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique à partir des objectifs pluriannuels de professionnels à former. Ces objectifs sont définis pour répondre aux besoins du système de santé, réduire les inégalités d'accès aux soins et permettre l'insertion professionnelle des étudiants.

L'Université Paris-Saclay doit valider le nombre de places accessibles dans la deuxième année du premier cycle des filières de santé à l'issue d'une formation Parcours accès spécifique santé (PASS) ou d'une Licence accès santé (LAS) portée par l'Université Paris-Saclay, au travers de passerelles ou de dispenses, d'études de candidats étrangers.

La Commission de la formation et de la vie universitaire, qui adopte les mesures de nature à permettre la mise en œuvre de l'orientation des étudiants, formule un avis sur ces capacités d'accueil qui seront arrêtés par le Conseil d'administration.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Après en avoir délibéré,

Article premier : Donne un avis favorable aux capacités d'accueil dans les filières santé en deuxième année du 1^{er} cycle des études de maïeutique, médecine, pharmacie, odontologie pour l'année 2025-2026 et la répartition de ces places entre les voies d'accès Parcours accès spécifique santé (PASS) et Licence accès santé (LAS) pour l'année universitaire 2024-2025, telles que fixées dans le tableau 1 de l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

Article 2 : Donne un avis favorable la répartition des places accessibles par la voie d'accès LAS par niveau (première, deuxième et troisième année) et par groupes de formations à l'issue de l'année 2024-2025, telles que fixées dans les tableaux 2 et 3 de l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

Article 3 : Donne un avis favorable au nombre de places dédiées aux passerelles et étudiants extra-communautaires pour rejoindre les études de maïeutique, médecine, pharmacie et odontologie pour l'année universitaire 2025-2026, telles que fixées dans le tableau 4 de l'annexe 1 jointe à la présente délibération.

Article 4 : Donne un avis favorable aux capacités d'accueil dans les filières santé en deuxième année du 1^{er} cycle des études de maïeutique, médecine, pharmacie, odontologie pour l'année 2026-2027 et la répartition de ces places entre les voies d'accès Parcours accès spécifique santé (PASS) et Licence accès santé (LAS) pour l'année universitaire 2025-2026, telles que fixées dans l'annexe 2 jointe à la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération sera inscrite au répertoire des actes administratifs de l'Université, publiée sur son site internet et affichée dans ses locaux.
Elle sera communiquée sans délai au recteur de la région académique, chancelier des universités.

Nombre de membres en exercice :	40
Membres présents ou représentés :	21
Abstentions :	4
Contre :	0
Pour :	17



Annexe 1 - Capacités d'accueil dans les filières santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie) à partir des formations Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et Licence Accès Santé (LAS) par groupement de formation en vue de la rentrée 2025/2026

- **Tableau 1 : Total des places**

Voie d'accès	Nombre de places en deuxième année des études de santé				
	Médecine	Pharmacie	Odontologie	Maïeutique	Total
TOTAL PASS + LAS UPSaclay	220	79	14	11	324
TOTAL LAS (voir répartition par groupement de formation ci-dessous)	110	40	7	6	163
PASS	110	39	7	5	161

Lecture du premier tableau : à l'issue de l'année 2024-2025 les inscrits en voie d'accès LAS auront 40 places à pourvoir pour intégrer la deuxième année de pharmacie en 2025-2026.

- **Tableaux 2 et 3 : Répartition des places entre 1ère année de LAS et 2ème/3ème année de LAS et par groupe de formation**

Via la 1ère année de LAS						
Voie d'accès		Nombre de places en deuxième année des études de santé				
Formation	Établissement	Médecine	Pharmacie	Odontologie	Maïeutique	Total
		25	10	2	2	
LAS Biologie, Chimie, Sciences de la Terre	Université Paris-Saclay	11	6			39
LAS Sciences de la vie, Chimie	Université Evry Val d'Essonne					
LAS Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Université Paris-Saclay	8	2	2	2	
LAS Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Université de Nanterre					
LAS Droit Sciences et Innovation	Université Paris-Saclay	6	2			
LAS Santé et Société	Université de Nanterre					
LAS Psychologie	Université de Nanterre	6	2			
LAS Droit	Université Paris-Saclay					
LAS Economie-Gestion	Université Paris-Saclay	6	2			
LAS Mathématiques-Physique	Université Paris-Saclay					
LAS Physique-Informatique	Université Paris-Saclay	6	2			
LAS Physique Chimie Sciences de la Terre	Université Paris-Saclay					

Via la 2ème et 3ème année de LAS						
Voie d'accès		Nombre de places en deuxième année des études de santé				
Formation	Établissement	Médecine	Pharmacie	Odontologie	Maïeutique	Total
		85	30	5	4	
LAS Psychologie	Université de Nanterre	25	8			124
LAS Santé et Société	Université de Nanterre					
LAS Droit Accéléré et LAS Droit	Université Paris-Saclay	52	15	5	4	
LAS Economie-Gestion Accéléré et LAS Economie-Gestion	Université Paris-Saclay					
LAS Droit, Sciences et Innovation	Université Paris-Saclay	52	15	5	4	
LAS Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Université Paris-Saclay					
LAS Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Université de Nanterre	52	15	5	4	
LAS mention Biologie	Université Paris-Saclay					
LAS mention Biologie	Université Evry Val d'Essonne	52	15	5	4	
LAS mention Sciences de Terre	Université Paris-Saclay					
LAS mention Chimie (hors interface Physique-Chimie)	Université Paris-Saclay	8	7			
LAS mention Mathématique	Université Paris-Saclay					
LAS mention Physique	Université Paris-Saclay	8	7			
LAS mention Informatique	Université Paris-Saclay					
LAS interface Physique-Chimie	Université Paris-Saclay	8	7			

Annexe 1 à la délibération n° CFVU-2024-0. Du 23 septembre 2024

Lecture des deuxième et troisième tableaux : en 2024-2025, les étudiants de L1 LAS Biologie, Chimie, Sciences de la terre et L1 LAS Sciences de la vie / Chimie auront 6 places pour intégrer la 2^{ème} année de pharmacie en 2025-2026.

- **Tableau 4 : étudiants issus de passerelles (autres études de santé, diplômés ingénieur...) et étudiants extracommunautaires s'ajoutant au nombre de places total du tableau 1**

	Médecine	Pharmacie	Odontologie	Maïeutique	Total
Passerelles (5%)	13	16 (tous sites)	 	 	29
Etudiants extracommunautaires	13	14	 	 	27

Lecture du quatrième tableau : 14 places dédiées aux étudiants extracommunautaires sont à pourvoir pour intégrer les études de pharmacie pour l'année universitaire 2025-2026.

Annexe 2 - Capacités d'accueil dans les filières santé (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie) à partir des formations Parcours Accès Spécifique Santé (PASS) et Licence Accès Santé (LAS) en vue de la rentrée 2026/2027

Voie d'accès	Nombre de places en deuxième année des études de santé				
	Médecine	Pharmacie	Odontologie	Maïeutique	Total
TOTAL PASS + LAS UPSaclay	220	79	15	11	325
TOTAL LAS	110	40	8	6	164
PASS	110	39	7	5	161

Lecture du tableau : à l'issue de l'année 2025-2026 les inscrits en voie d'accès LAS auront 40 places à pourvoir pour intégrer la deuxième année de pharmacie en 2026-2027.